



Communiqué de presse

Berne, le 30 octobre 2024

Poêles et cheminées de salon : les conseils du CIPI pour une utilisation sûre

Quand il fait froid dehors, rien de tel qu'un bon feu dans la cheminée ou dans un poêle pour créer une atmosphère douce et chaleureuse. Mais un feu ouvert s'accompagne de nombreux risques, et bien des incendies sont dus à une mauvaise utilisation d'un poêle ou d'une cheminée de salon. Avec sa nouvelle campagne, le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI explique comment éviter de tels incidents.

Les cheminées et les poêles de chauffage qui n'ont pas été utilisés pendant une longue période doivent impérativement être contrôlés et nettoyés par une entreprise de ramonage avant toute nouvelle utilisation. Les conduits de fumée qui sont seulement utilisés de manière occasionnelle peuvent facilement être obstrués par un nid d'oiseaux ou de guêpes, des feuilles mortes ou de la saleté. Par ailleurs, certains composants de l'installation peuvent être endommagés. Un contrôle préalable par une entreprise de ramonage est donc indispensable.

Nombreux sont ceux qui achètent aujourd'hui des poêles de chauffage dans le commerce spécialisé et les installent eux-mêmes ; les dispositions légales en vigueur sont alors souvent négligées. Seuls les professionnels peuvent garantir que lors de son utilisation, le dispositif ne constituera pas un danger d'incendie pour les personnes dans la maison. Pour installer un poêle, il est donc indispensable de faire recours à une entreprise spécialisée.

Prévenir les incendies, c'est facile !

- Les cheminées et les poêles doivent toujours être utilisés conformément à l'usage prévu. Ils ne sont pas conçus pour chauffer toute une maison.
- Pour éviter une surchauffe, ne jamais mettre une quantité de combustible trop importante en une fois dans le foyer, ni utiliser le dispositif en continu.
- Seul du bois non traité et bien sec doit être brûlé.
- Fermer la porte de protection ou le rideau métallique de la cheminée ou du poêle pour réduire le risque de projection d'étincelles.
- Respecter les distances de sécurité définies dans le mode d'emploi. Ne déposer aucun objet combustible dans la zone à risque.
- Ne jamais utiliser d'allume-feu liquide comme l'essence, l'alcool à brûler ou le bioéthanol.
- Ne jamais laisser des enfants sans surveillance dans une pièce avec une cheminée ou un poêle en activité.



- Laisser refroidir les cendres au moins 48 heures dans un récipient incombustible muni d'un couvercle.
- Garder un extincteur à portée de main.
- Respecter les instructions d'utilisation du fabricant.

Pour davantage de conseils de sécurité, rendez-vous sur bfb-cipi.ch/poeles

Contact presse :

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI

T +41 (0)31 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI a pour mission de sensibiliser la population aux dangers du feu. Son action se concentre sur la prévention des incendies et des dommages qu'ils causent aux personnes, aux animaux, aux biens et à l'environnement. Financé par les établissements cantonaux d'assurance, c'est sur leur mandat que le CIPI s'engage dans la prévention. Il ne poursuit pas de but lucratif. Son siège se trouve à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA.

Les actualités du CIPI en matière de prévention incendie peuvent aussi être suivies sur les médias sociaux.

